




Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1256**

Séance publique du

19 novembre 2012

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121119-23534- DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/12
Date de réception : jeudi 22 novembre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : INSPECTION TÉLÉVISUELLE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT (ITV)-
SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le 19/11/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 13/11/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESEA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, Mme Danièle BRUNET à M. Jean-Marc PERRIN, M. Yannick DECARA à M. Christian LOUIT, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Michèle JONES, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Danielle SANTAMARIA

Excusés sans pouvoir :

M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Stéphane PAOLI

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



01.12

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 19/11/12

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Helliott BRAMI

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : INSPECTION TÉLÉVISUELLE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT (ITV)-
SIGNATURE DU MARCHE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Ce marché concerne l'inspection télévisuelle des réseaux d'assainissement de la Ville. L'objet du marché est de permettre de déceler et de localiser par mesure des distances, notamment : les défauts structurels et/ou fonctionnels du réseau et les infiltrations éventuelles si le collecteur est dans la nappe ou dans un environnement humide.

Un avis d'appel public à concurrence a donc été envoyé aux divers supports de presse officiels le 11 mai 2012.

Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande à prix unitaires, avec un montant minimum et un maximum annuels :

- minimum: 50 000 € HT • maximum: 200 000 € HT

Le marché est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, et pourra être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction expresse de 3 ans sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2016.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2012/24EJ a été adressé le 11 mai 2012 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

J.O.U.E.....paru le 15 mai 2012

B.O.A.M.P..... paru le 15 mai 2012

L'avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com.

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de remise des plis a été fixée au 2 juillet 2012 à 12h.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 4 plis (version papier uniquement).

Il convient de noter qu'une vingtaine de dossiers ont été retirés par voie dématérialisée.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

- Valeur technique : 60 %
- Prix des prestations : 40 %

Au cours de la séance du 19 septembre 2012, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse celle présentée par :

- la Société SPGS pour un montant de DQE de 148 593 € HT.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché ainsi que ses reconductions éventuelles, et tous les documents s'y rapportant relatif à l'inspection télévisuelle des réseaux d'assainissement avec la société SPGS, pour un montant minimum annuel de 50 000 € HT et un maximum annuel de 200 000 € HT.

**2012.1256 - INSPECTION TÉLÉVISUELLE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT (ITV)-
SIGNATURE DU MARCHE**

Présents et représentés	: 53
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Michèle JONES**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**